

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 8 juin 2017, à 20 h 30 min au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. Les élus renoncent à l'avis de convocation de la séance extraordinaire par écrit conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal.

Sont présents mesdames les conseillère Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Marc-Antoine Thibault, Michel Hamelin et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est également présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **1. Ouverture de la séance**

La séance extraordinaire est ouverte à 20 h 30 par madame la mairesse Francine Daigle.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

17-05-155

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions - assistance
4. Permis de brûlage
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Période de questions**

Aucune question.

### **4. Permis de brûlage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de permis de brûlage;

CONSIDÉRANT QUE ceci concerne le brûlage d'une grange désaffectée au 296, chemin Grande-Ligne;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du règlement numéro 368-16 visant l'encadrement du brûlage contrôlé de bâtiments sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive du directeur du service de sécurité des incendies monsieur Philippe Thibault;

EN CONSÉQUENCE,

17-05-156

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le conseil municipal autorise le service de sécurité des incendies à procéder au brûlage contrôlé d'une grange désaffectée située au 296, chemin Grande-Ligne

.

ADOPTÉ

### **5. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 20 h 39.

---

Francine Daigle,  
maïresse

---

Michel Morneau OMA,  
Directeur général